

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

du 06 Juillet 2011

ORDRE DU JOUR :

- *Abandon de procédure de déclaration de parcelles « en état d'abandon »*
- *Délibération : approbation du PLU*
- *Personnel municipal : emploi CAE*
- *Remise en état chemin de Raoux aux Martins*
- *Travaux Bâtiment de la mairie*
- *Désignation d'un référent communal « ambroisie »*
- *Délibération : mise en place de l'horloge à la salle polyvalente*
- *Proposition de demande de colonne à papier*
- *Organisation festivités*
- *Compte-rendu des délégations*
- *Questions diverses*

PRESENTS : Alain MAHEY, Hervé BLANCHON, Angélique REYNAUD, Hélène DALZON, Jérôme DUCROS, Pierre LANDRAUD, Christophe THIBON, Jacky THIBON.

EXCUSES : Christian FAUGIER, Frédérique SOURINTHA, Christine THIBON.

ABSENTS:

POUVOIRS: Christian FAUGIER à Alain MAHEY, Frédérique SOURINTHA à Angélique REYNAUD, Christine THIBON à Pierre LANDRAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

En début de séance, Monsieur le Maire demande à Monsieur LANDRAUD, Président de l'Association « Chandoneuve » d'adresser ses félicitations aux membres bénévoles qui ont organisé ce dimanche 3 Juillet 2011 la fête Arts et Saveurs, journée très réussie.

Ensuite, il demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre des sujets inscrits à l'ordre du jour. Cette demande est acceptée par le Conseil Municipal.

1 : Abandon de procédure de déclaration de parcelles « en état d'abandon »

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération n° 110420-05 par laquelle il avait pris la décision d'informer la succession VAUCLARE Louis de l'intention de la Commune d'engager une procédure de déclaration d'abandon manifeste des biens cadastrés D 95, ZB 38 et ZB 42. Puis il donne lecture de la lettre adressée par Monsieur VITALE Jean Paul par laquelle les indivisaires majoritaires s'engagent à débroussailler les parcelles concernées et à réaliser la remise en état du bâti. Ce jour, le Maire a constaté que la propriété a été débroussaillée et reconnaît l'engagement pris par les héritiers afin de procéder à la remise en état du bâti, il demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à prévenir la succession VAUCLARE de ne pas donner suite à la procédure. Cette demande est accordée à l'unanimité.

2 : Délibération : approbation du PLU

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des courriers du Cabinet KUB et de la DDT concernant l'approbation du PLU. A ce jour, il manque le dossier présentation, l'architecte ne l'ayant pas terminé. Le Maire demande au Conseil s'il veut approuver le PLU en l'état ou bien, s'il préfère se réunir ultérieurement après réception du dossier complet. A l'unanimité, il a été décidé d'attendre que le dossier soit complet pour l'approbation.

3 : Délibération : mise en place de l'horloge à la salle polyvalente

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'horloge du clocher de CHANDOLAS a été remise en état, elle est prête à être installée. Suite à une rencontre entre Monsieur le Maire, Monsieur le Président de l'Association PPCM et la personne qui l'a réparée, il a été proposé de l'installer à la salle polyvalente. L'Association PPCM se charge de l'acquisition de la structure vitrée pour un montant de 2 176.72€ et demande si la commune peut lui allouer une aide. Le Maire propose d'allouer une aide exceptionnelle d'un montant de 1500 € à l'Association PPCM pour l'installation de l'ancienne horloge de l'église de Chandolas à la salle polyvalente. Cette proposition est accordée à l'unanimité.

4 : Personnel municipal : emploi CAE

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réponse de Pôle Emploi concernant le prolongement du contrat CAE de Mme OLLIER Elisabeth qui prend fin le 31 Aout 2011. Il n'est pas possible de le reconduire car Mme OLLIER a bénéficié de la totalité de ce type de contrat soit 24 mois.

Ce contrat ayant été bénéfique pour l'employée, la Commune et l'école, il propose de renouveler cette expérience en signant une nouvelle convention avec Pôle emploi et en recrutant une personne pouvant bénéficier de ce type de contrat pris en charge à 90% par l'état.

La personne recrutée dans le cadre d'un contrat aidé (CUI CAE), sera chargée d'assurer, sous l'autorité de Madame la Directrice de l'école communale, la fonction d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles 2^e classe, et sous l'autorité du maire, la surveillance de la cantine scolaire et de la garderie ainsi que les tâches d'aide aux devoirs, d'entretien et rangement des locaux. En contrepartie la personne devra s'engager à préparer le CAP petite enfance par correspondance auprès du CNED. La durée de travail hebdomadaire sera de 26 heures annualisées et la prise en charge de l'état devra être de 90%. Le Maire est mandaté pour engager les démarches et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, soit, notamment la convention entre l'Etat et l'employeur. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5 : Remise en état chemin de Raoux aux Martins

Le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale, le chemin dit « de Raoux », cadastré A 769, A 772, A 780, A 777 et propriété privée de la commune, va être intégré à la voirie communale. Lors de l'élaboration du budget, il a été prévu une somme pour la mise en forme et le goudronnage de ce chemin. Monsieur le Maire demande qu'un élu prenne en charge cette affaire afin de contracter le service de l'ATESAT à la DDT pour nous aider à monter le dossier et demander les devis. Monsieur DUCROS Jérôme se charge de cette mission.

6 : Travaux Bâtiment de la mairie

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré le cabinet FABRE et DOINEL, architectes en charge du dossier des travaux sur le bâtiment Mairie et de la sacristie. Il leur a expliqué qu'il ne serait pas donné suite au dossier précédent et leur a fourni la liste des travaux prévus en commission. Madame DOINEL a confirmé qu'elle assurera le montage de ce dossier dans le cadre de la mission précédente, en rappelant que si travaux il y a, on devra tenir compte de l'accès handicapé.

7 : Désignation d'un référent communal « ambroisie »

Le Maire donne lecture du courrier adressé conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Rhône-Alpes et la Préfecture de l'Ardèche concernant la mise en place d'un plan pluriannuel de lutte contre la prolifération de l'ambroisie. Il est donc demandé aux communes de fournir les coordonnées d'un référent communal ambroisie qui repèrera la présence d'ambroisie sur le territoire, sensibilisera les habitants en vue de la destruction de la plante avant pollinisation. Mademoiselle REYNAUD Angélique est désignée référent communal.

8 : Proposition de demande de colonne à papier

La communauté de communes nous demande de leur indiquer les besoins de la Commune en matière de nouvelles colonnes à verre et à papier, afin d'organiser en Septembre une commande au SICTOBA. Il est proposé d'ajouter une colonne papier à la Salle Polyvalente.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9 : Organisation festivités

La Comédie « Théâtre du Fil » demande si la commune peut mettre gratuitement à sa disposition la salle polyvalente le Jeudi 28 Juillet 2011 pour présenter une soirée cabaret sur Boris Vian.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Une demande a été faite pour la production d'un spectacle de danse avec deux danseurs qui sera suivi d'un débat sur l'identité universelle. Pas de coût pour la Commune si ce n'est la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente. Cette représentation pourrait avoir lieu en Septembre.

Cette demande est acceptée à l'unanimité

10 : Compte-rendu des délégations

Monsieur BLANCHON s'est rendu à une réunion du SICTOBA, il n'y avait pas le quorum. Il était convoqué aujourd'hui à la même heure que le Conseil Municipal.

Parlant des ordures ménagères, Madame DALZON Hélène demande à ce que la communauté de communes nettoie les bacs à ordures, de mauvaises odeurs s'en échappent ainsi que des mouches ...

Monsieur THIBON Jacky dit avoir été convoqué au Syndicat des Transports Scolaires, ne pouvant s'y rendre il a donné pouvoir à Mr BORIE, Maire de BEAULIEU qui lui a dit ne pas avoir voté les budgets et demandé la dissolution de ce syndicat.

11 : Questions diverses

Néant

La séance est levée à 22 heures 15.